



# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

## PROJET BIODIVERSITÉ À CUREL

### **Vous êtes propriétaire ou exploitant ?**

Vous souhaitez planter une haie champêtre, restaurer ou créer un verger, creuser une mare ?

Grâce au projet Biodiversité dans lequel souhaite s'inscrire la commune de Curel avec le soutien technique de la LPO Champagne-Ardenne et financier de la DREAL Grand Est et les Agences de l'eau, ces aménagements sont possibles !

Pour cela il suffit de **contacter la mairie** et de **faire part de votre souhait au plus tard le mercredi 10 septembre 2025**

Nous reviendrons vers vous ensuite.



## Un inventaire de la biodiversité dans ma commune

Cet inventaire a été réalisé à l'initiative de la commune en 2022 dans le cadre des Diagnostics de la Biodiversité Communale (DBC), soutenu par la DREAL Grand Est (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Il constitue pour la commune d'une première étape et a permis d'identifier les espèces à fort enjeu pour le territoire ainsi que les « réservoirs de biodiversité », c'est-à-dire les zones les plus favorables pour la faune et la flore sauvage menacée.

## Et après ?

Suite à cet inventaire, la commune souhaite d'ores et déjà aller plus loin en s'engageant dans un projet en faveur de la biodiversité et notamment de la Trame verte et bleue.

## Trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une notion paysagère qui identifie les « corridors écologiques », chemins par lesquels transitent les espèces (exemple : les haies, les alignements d'arbres, les cours d'eau, etc.) et les « réservoirs de biodiversité », zone à forte valeur écologique (vergers, mares, prairies, forêts, etc.).

## Mon Projet

Grâce à ce projet ambitieux et à l'appui technique de la commune et de la LPO, il vous sera peut-être possible de réaliser l'un de ces aménagements (haies champêtres, vergers, mares, ripisylves, etc.) avec une prise en charge financière à hauteur de 90 % minimum.

# RETOUR SUR LA PREMIÈRE SAISON DE PLANTATION 2024-2025

## Un projet qui a déjà fait ses preuves

Sur le territoire de Curel, entre novembre 2024 et mars 2025, une mobilisation a déjà permis la plantation/création de :

- près de 200 m de haie,
- 12 arbres champêtres,
- 100 arbres fruitiers.

## Quelles communes sont éligibles ?

Vous pouvez être bénéficiaire de ce projet si vous êtes propriétaire dans l'une des communes suivantes :

- Arrigny
- Bettancourt-la-ferrée
- Curel
- Frampas
- Magneux
- Recy
- Sapignicourt

## Combien ça coûte pour le propriétaire ?

Grâce à ce projet, il est possible de réaliser ces aménagements (haies champêtres, vergers, mares, ripisylves, etc.) avec une prise en charge financière à hauteur de 90 %.

Concrètement, avec cette aide, le reste à charge correspondant approximativement :

- 1 m de haie : de 1,5 à 3 €
- 1 arbre fruitier : environ 15 €
- 1 mare naturelle : environ 100 €

*Le coût comprend la fourniture du matériel, le végétal, le paillage, les protections éventuelles et la main d'œuvre pour la plantation.*



Création d'un verger communal



Création d'un pré-verger



Création d'une mare



Création d'une haie en zone agricole



Création d'une haie en zone habitée



## Coupon Projet TVB CUREL



**Pour plus de renseignements** vous pouvez contacter la LPO Champagne-Ardenne au 03 26 72 54 47

Si ce projet vous intéresse, nous vous remercions de nous le faire savoir au plus tard le **mercredi 10 septembre 2025**, en déposant ce coupon dans la boîte aux lettres de votre mairie ou en l'envoyant **par mail à l'adresse** :

[mairie-curel@akeonet.com](mailto:mairie-curel@akeonet.com) ou [julia.dorchymont@lpo.fr](mailto:julia.dorchymont@lpo.fr)

**Préno NOM :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Votre projet en quelques mots :**